



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2022

Date de convocation : jeudi 29 septembre 2022

Délibération n° CC_2022_172
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 56

Pouvoirs :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre

DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme

Véronique CAMBON, M. Joël TERRIEN à Mme

Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 1

OBJET : Attribution d'un fonds de concours au
bénéfice de la commune de La Jard pour la
réalisation d'une aire de jeux pour enfants

Le 5 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Bernard CHAIGNEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que la commune de La Jard souhaite aménager une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

C'est un projet très attendu par les habitants qui permettra d'améliorer la vie des familles avec de jeunes enfants.

L'emplacement envisagé se trouve en centre bourg à proximité de l'église et suffisamment éloigné de la route pour la sécurité.

Le projet global estimé à 32 839.20 € H.T peut bénéficier des aides financières de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de la Communauté d'Agglomération de Saintes en vertu du fonds de concours élargi issu de la délibération n°2022-17 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022. Le reste à charge de la commune serait assuré par autofinancement.

ORGANISMES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
ETAT - DETR	19.3 %	6 329.30 €
DEPARTEMENT	34.7 %	11 392.74 €
CDA DE SAINTES	22.8 %	7 500 €
COMMUNE - Emprunt	23.2 %	7 617.16 €
TOTAL	100 %	32 839.20 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5216-5 VI qui prévoit qu'«*Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours*»,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022,

Vu la délibération n° du Conseil municipal de la commune de La Jard en date du portant réalisation une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans et sollicitant l'aide de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu la demande de la Commune adressée par courrier en date du 26 juillet 2022,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 septembre 2022,

Vu la délibération n°2022-17 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022 portant sur le fonds de concours élargi,

Considérant la mise en valeur et l'attractivité globale pour la commune de La Jard en améliorant la vie des familles avec de jeunes enfants,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal au compte 2041411,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le versement par la Communauté d'Agglomération de Saintes d'un fonds de concours d'un montant de 7 500 € à la commune de La Jard pour la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

- **de préciser** que ce fonds de concours ne sera versé qu'après production de la facture de réalisation des travaux par la commune et qu'il ne pourra en aucun cas dépasser la part du financement assurée par la commune, une fois déduites les différentes subventions obtenues auprès des partenaires financiers.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des finances, à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 1 élu ne prend pas part au vote (M. Jérôme GARDELLE)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Président,


Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.